

que le premier ministre a faite dernièrement est la plus importante à mes yeux qui ait jamais émanée des banquettes ministérielles. Or, les observations du premier ministre s'appliquent tout aussi bien aux richesses en discussions qu'à l'air et aux autres ressources naturelles. Le système est susceptible de se perpétuer indéfiniment, à moins que le ministre ne dise d'une façon définitive que le temps est arrivé de mettre un terme à l'exploitation de ces ressources pour le gain des particuliers.

Le ministère devrait déclarer que toutes les ressources naturelles que renferme la région en cause seront regardées comme à l'avantage général du Canada. Un certain nombre de chômeurs devraient être mis à l'œuvre sans tarder afin d'explorer la région et estimer la valeur de ses ressources naturelles. Et s'il est constaté qu'elles ont de la valeur, peu importe qu'ils s'agissent du radium ou d'autres minéraux, le Gouvernement devrait financer l'exploitation de ces mines en émettant le numéraire nécessaire à cette fin; ce serait là le moyen de procurer du travail à un bon nombre de chômeurs et d'amasser en même temps les richesses qui devraient être employées à rembourser notre dette nationale. Le Gouvernement a la voie libre pour adopter cette ligne de conduite. Le ministre est-il en mesure de donner l'assurance au comité que le Gouvernement refusera de prolonger le délai accordé à ces prospecteurs et autres personnes ayant obtenu des baux ou des droits en ce qui regarde l'exploitation des ressources minérales dans la région du Grand lac de l'Ours? Le ministre promet-il au comité qu'il n'accordera pas une prorogation de délai aux personnes qui ont des concessions inscrites?

L'hon. M. MURPHY: Je ne suis pas en mesure de donner une réponse catégorique à la question de mon honorable ami vu que l'attitude du ministère sera basée jusqu'à un certain point sur les circonstances. L'honorable député me demande de prendre l'engagement que nous n'accorderons aucune prolongation de délai aux personnes qui possèdent des concessions minières dans cette région; je ne suis pas en mesure de donner une pareille assurance. Cependant, je suis disposé à examiner sérieusement la question. Je puis donner au comité l'assurance que je ne désire nullement agir au détriment de toute la population du Canada. D'autre part, le prospecteur, qui a peut-être consacré de nombreuses années, sinon toute sa vie, à explorer et à prospecter dans ces régions, ne doit pas être privé du fruit de son travail par suite d'une intervention inconsidérée de la part du Gouvernement.

M. WOODSWORTH: L'attitude qu'adopte le ministre est des plus regrettable à mon [M. Irvine.]

point de vue. Apparemment, à ses yeux, le prospecteur remplit l'horizon, et cela fait très peu de différence...

L'hon. M. MURPHY: Je n'ai jamais fait d'assertion de cette nature.

M. WOODSWORTH: Je n'ai jamais laissé entendre que le ministre ait fait pareille assertion; j'ai dit qu'aux yeux du ministre, apparemment, les concessions minières accordées au prospecteur revêtent une importance primordiale. Au début de ses remarques, le ministre a souligné le fait que les mines ont été découvertes par des prospecteurs, qui en sont propriétaires à cette heure; or, ces faits constituent aux yeux du ministre de sérieuses objections qui militent contre toute intervention de l'Etat. Nous reconnaissons tous, je le crois, que le prospecteur a certaines réclamations à faire valoir et nous serions tous heureux de voir ses droits sauvegardés. Cependant, dans toutes les régions minières pour ainsi dire, ce n'est pas le prospecteur qui s'enrichit par l'exploitation des mines; invariablement pour ainsi dire, c'est le promoteur de l'entreprise. Règle générale, le prospecteur n'a pas le capital nécessaire au développement d'une exploitation minière; il est obligé de vendre sa concession, parfois pour une pitance, au capitaliste qui lance l'affaire et encaisse les profits. Et les choses se passeront ainsi dans le cas qui nous occupe. Nous sommes tous d'avis que le travail du prospecteur doit être suffisamment rémunéré; il est évident toutefois qu'il y a d'autres réclamations que celles du prospecteur dont il faut tenir compte. Je citerai un exemple. Les honorables membres se rappellent sans doute des réclamations de certaines gens, qui étaient allées s'établir à Churchill, il y a quelques années. Elles avaient enduré toutes sortes de privations et réclamaient la propriété des terres qui devaient être l'emplacement du port et de la ville de Churchill. Certaines réclamations ne devaient pas être prises à la légère, semble-t-il, et mises de côté sans merci. Cependant, il fut reconnu que d'autres réclamations plus importantes devaient avoir la priorité. Parce que certaines gens avaient pris des homesteads là-bas, autre fois, il ne s'ensuivait pas qu'elles pourraient prélever indéfiniment des redevances sur le reste de la population du Canada, grâce à la construction d'un chemin de fer et à l'outillage d'un port, dans le nord.

Le ministre dit qu'il manque de certains moyens de transport, et par ailleurs il donne plutôt à entendre que l'on a accordé un moratoire général à cause de l'insuffisance des moyens de transport pour entreprendre la mise en valeur de ces régions. C'est là, après tout, une question d'ordre secondaire. Le manque de moyens de transport, le fait que, comme